

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 octobre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

Gazifère inc. – Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020.

Phase 6 (Mise à jour du revenu requis aux fins de fixer les tarifs de 2020).

Demande de modification du calendrier en Phase 6, logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance des réponses de *Gazifère inc.* aux demandes de renseignements qui lui avaient été adressées par la Régie, par l'ACEFO, la FCEI et SÉ-AQLPA en Phase 6 du présent dossier. Nous notons que *Gazifère inc.* a omis de répondre à certaines demandes de renseignements d'intervenants, dont plusieurs de SÉ-AQLPA, de sorte que nous examinons présentement la possibilité d'inviter la Régie à requérir que *Gazifère inc.* e y réponde.

Nous notons également que quelques 33 pièces importantes du dossier ainsi que la demande elle-même seront amendées par *Gazifère inc.* d'ici le vendredi 25 octobre 2019 afin de tenir compte de la fermeture actuelle de l'usine Fortress à Thurso ([lettre B-0576](#) du 17 octobre 2019), une situation ayant fait l'objet de développements très récents et sur laquelle portait certaines des demandes de renseignements de SÉ-AQLPA auxquelles *Gazifère* n'a pas encore répondu. Nous ignorons à ce stade si, dans la preuve à venir de *Gazifère* le 25 octobre 2019, il serait prévu que la terminaison de l'extension de réseau à Thurso et la mise en gaz du Projet Thurso et les ventes prévues à Fortress seront complètement supprimées des prévisions de 2020 ou seulement supprimées pour une partie de l'année 2020.

La preuve à venir ci-dessus décrite de *Gazifère* du 25 octobre 2019 pourrait notamment affecter l'interfinancement, ce sur quoi certaines demandes de renseignement de SÉ-AQLPA portaient également. De plus, le 25 octobre 2019, *Gazifère* apportera une correction demandée à sa preuve quant au gaz perdu.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous soumettons respectueusement à la Régie qu'il ne semble plus que le calendrier du dossier en Phase 6 soit réaliste. Ce calendrier prévoit notamment le dépôt des preuves des intervenants le lundi 21 octobre 2019 à midi ainsi que l'audience les 5-6 novembre 2019.

Nous invitons respectueusement la Régie à modifier ce calendrier comme suit :

Lundi 21 octobre 2019 à midi	Demandes éventuelles des intervenants afin qu'il soit ordonné à Gazifère de répondre à des demandes de renseignements.
Mercredi 23 octobre 2019 à midi	Commentaires de Gazifère sur les demandes des intervenants afin qu'il lui soit ordonné de répondre à des demandes de renseignements.
Date à déterminer	Décision de la Régie sur les demandes des intervenants afin qu'il soit ordonné à Gazifère de répondre à des demandes de renseignements.
Vendredi 25 octobre 2019 à midi	Demande et preuve amendées de Gazifère, telles que déjà annoncées.
Mardi 29 octobre 2019 à midi	Réponses additionnelles de Gazifère si la Régie lui ordonne de répondre à des demandes de renseignements.
Jeudi 31 octobre 2019 à midi	Demandes de renseignements à Gazifère sur sa demande et sa preuve amendées.
Mardi 5 novembre 2019 à midi	Réponses de Gazifère.
Mardi 12 novembre 2019 à midi	Preuves des intervenants.
Vendredi 15 novembre 2019 à midi	Demandes de renseignements aux intervenants.
Mercredi 20 novembre 2019 à midi	Réponses des intervenants.
Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019 à 9h00	Audience.

Par courtoisie, nous informons aussi la Régie qu'il serait impossible à notre témoin Monsieur André Bélisle et au soussigné d'être présents en audience éventuelle les 12 et 13 novembre 2019 en raison d'une part d'un rendez-vous médical et d'autre part d'une audience se tenant à l'extérieur de Montréal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).